



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 7 juin 2022, a adopté le règlement suivant :

1351-2022 CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTION CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1351-2022](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 8 juin 2022.

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe